



Communiqué de presse

## Sympany rembourse plus de CHF 33 millions aux assurés

Après le remboursement par Sympany, en mai, de CHF 23,3 millions aux assurés possédant une assurance complémentaire d'hospitalisation, le versement des excédents se poursuit dans l'assurance de base: en octobre, près de 63 000 clientes et clients bénéficieront d'un remboursement total de CHF 9,8 millions. La raison de ce remboursement? L'an dernier, dans dix cantons, les coûts des soins médicaux ont été nettement inférieurs aux prévisions.

*Bâle, le 29 septembre 2021* – Les excédents sont des primes superflues. En tant qu'assurance loyale, Sympany tient à rembourser cet argent aux assurés. L'OFSP a récemment approuvé la demande correspondante de remboursement dans l'assurance de base. Le versement aura lieu en octobre.

### Versements d'excédents dans 10 cantons et toutes les entités juridiques

Dans l'assurance de base, quelque 63 000 assurés de Sympany, dans dix cantons, bénéficieront de la participation aux excédents. Selon le canton et la compagnie d'assurance Sympany, le remboursement sera compris entre CHF 80.– à CHF 500.– par personne.

### Remboursements d'un montant total de CHF 33,1 millions

En mai déjà, les assurés de Sympany possédant des assurances complémentaires d'hospitalisation ont perçu des excédents à hauteur de CHF 23,3 millions. Au total, cette année, près de 180 000 clients recevront des remboursements, pour un montant de CHF 33,1 millions.

«Sympany estime que cet argent revient aux assurés. En tant qu'assurance loyale, nous remboursons à nos clientes et clients les primes superflues depuis de nombreuses années déjà», explique Michael Willer, CEO.

De tels remboursements sont possibles uniquement grâce à la solidité de l'entreprise. Sympany reste l'une des rares assurances-maladie à rembourser de l'argent.

### Facts & Figures concernant le versement des excédents 2021 au titre de l'assurance de base chez Sympany

Société d'assurance	Cantons	Montant par personne
Vivao Sympany AG	AG, BL, BS, FR, NW, ZG	CHF 90.– à 200.–
Moove Sympany AG	BS, VD	CHF 90.– à 500.–
Kolping Krankenkasse AG	GR, LU, SH	CHF 80.– à 230.–

[www.sympany.ch/excedents](http://www.sympany.ch/excedents)